



MODELO DE NACIONES UNIDAS DEL ITAM

Guide académique pour les délégués de la

## COMMISSION DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

### ITAMMUN 2008

Élaborée par:<sup>1</sup>

*Président:* Karla Mirari Yee Amézaga

*Modérateur:* Pilar Cruz Amillátegui

*Officier de Conférences:* Jean Michel Repellin Moreno

Pour l'usage exclusif du ITAMMUN 2008

<sup>1</sup> Traduit de l'espagnol par Romina Quezada Morales

La Commission de la Consolidation de la Paix est chargée de proposer des stratégies qui visent au redressement des pays affectés par les conflits armés. Établie en 2005 suite à l'initiative du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale des Nations Unies, cet organe cherche à fournir de l'avis pour améliorer la coordination des différents acteurs concernés par l'assistance à ces nations. Il contribue également à assurer un moyen de financement prédictible pour les activités de reconstruction et à fortifier les institutions de l'état.<sup>2</sup>

Cette commission réunit un grand réseau de capacités et d'expérience des Nations Unies en ce qui concerne la prévention de conflits, médiation, maintien de la paix, respect des droits de l'homme, empire de la loi, assistance humanitaire, reconstruction et développement à long terme. Elle joue un rôle important dans l'assistance au Conseil de Sécurité par rapport à la planification et la mise en pratique des activités de consolidation de la paix. Elle travaille avec le Conseil Économique et Social pour garantir que la communauté internationale, ainsi que les donateurs, ne perdront pas l'intérêt pour un pays qui sort d'une situation de conflit, même lorsque celui-ci ne figure plus dans les rubriques des journaux.

Les principaux objectifs de la Commission sont:

1.- Rassembler tous les groupes concernés pour réunir des fonds, proposer des stratégies intégrées de consolidation de la paix et de redressement après un conflit, et fournir de l'assistance sur ces stratégies.

2.- Attirer l'attention sur des tâches de reconstruction et de consolidation des institutions nécessaires au redressement après un conflit et aider à créer des stratégies intégrées afin d'établir les bases d'un développement à long terme.

3.- Formuler des avis et fournir de l'information et de l'assistance pour améliorer la coordination de tous les agents pertinents appartenant ou non aux Nations Unies, créer des pratiques optimales, aider à assurer un moyen de financement prévisible pour les activités initiales de récupération, et élargir la période dans laquelle la communauté internationale fait attention au redressement après les conflits.<sup>3</sup>

4.- Établir des pratiques optimales par rapport aux questions qui relèvent d'une grande collaboration entre les interlocuteurs politiques, militaires, humanitaires et de développement.

---

<sup>2</sup> La Commission de Consolidation de la Paix est un organe subsidiaire assesseur de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité, le premier de son genre. L'Assemblée Générale aura la responsabilité d'examiner les actions de la Commission dans le débat de son rapport annuel.

<sup>3</sup> L'aide de la Commission est d'ordre publique et sera mise à la disposition de tous les États membres des Nations Unies et de tous les organes et acteurs pertinents, dont les institutions financières internationales.

La Commission est intégrée par 31 états membres: (1) sept membres du Conseil de Sécurité -dont des membres permanents-; (2) sept membres du Conseil Économique et Social, en prenant en considération les pays qui ont subi des situations de redressement après un conflit; (3) cinq des dix pays qui ont apporté les quotas les plus élevées aux budgets des Nations Unies, dont les contributions volontaires faites à des organismes et programmes des Nations Unies et au Fonds pour la consolidation de la paix; (4) cinq des dix pays qui ont apporté un nombre considéré de membres au personnel militaire et à la police civile pour les missions des Nations Unies; (5) sept membres additionnels pour gérer les inégalités géographiques qui puissent exister et pour inclure des pays qui aient subi des situations de redressement après un conflit. Ces derniers seront élus par l'Assemblée Générale.

## SUJET A

### LE CONFLIT DE MINES ANTIPERSONNEL AUX ALENTOURS DE LA PÉNINSULE ARABIQUE

L'importance substantielle du sujet des mines antipersonnel se trouve dans l'existence d'un grand nombre de pays avec un chiffre élevé de civils vulnérables, malgré les programmes pour le désarmement et la non-prolifération des mines. Cependant, plusieurs pays n'ont pas encore signé, ni ratifié ou, ce qui est pire, ont signé des programmes mais ne les ont pas mis en pratique.

Actuellement, il y a plus de 110 millions de mines déposées et prêtes à exploser dans 64 pays. De l'autre côté, le but de ces armes n'est pas celui de tuer. En réalité, elles ont été conçues pour mutiler et démoraliser la population. Elles ne font pas de différence entre soldats et enfants, ni entre temps de paix et temps de guerre. Plus de 100 entreprises dans cinquante pays produisent 50,000 mines chaque semaine; c'est à dire, chaque minute, cinq nouvelles mines menacent la paix de notre planète.<sup>4</sup>

La popularité de ces mines terrestres réside dans le fait que leur coût n'est pas élevé. Une mine oscille entre 3 et 30 dollars, alors qu'une arme régulière peut coûter au-delà de 100,000 dollars. Toutefois, il faut considérer que l'efficacité des mines pour empêcher l'avance de l'ennemi, en l'éliminant, lui faisant peur, ou le désorganisant, est une autre raison pour laquelle ces mines ont été utilisées de façon potentielle.

Près d'un tiers des pays du monde est envahi d'une certaine façon par des mines terrestres et des munitions qui n'ont pas encore été déclenchées. L'Asie et l'Afrique sont les continents les plus affectés par cette situation. Néanmoins, tous les continents ont fait face au terrible danger des mines terrestres qui siège leurs habitants. Entre 2005 et 2007, le surveillant de mines terrestres a enregistré que plus du 80% des nouvelles victimes étaient des civils, 24% ont décédé et 21% étaient des enfants. Selon le rapport, l'utilisation de mines terrestres a contribué à l'aggravation de conflits comme celui de la Birmanie (Myanmar), de l'Inde, du Népal, du Pakistan et de la Colombie, dont ce dernier est le plus affecté.

### Fonctionnement, terminologie et types de mines terrestres

<sup>4</sup> Ewa Kulak, "Minas antipersonales: ¡ten cuidado por donde caminas!", 29 octobre 2005, (11 mai, 2008: [http://www.ewakulak.com/colombia/asi\\_es\\_colombia/minas\\_antipersonales\\_ten\\_cuidado\\_por\\_donde\\_caminas!.html](http://www.ewakulak.com/colombia/asi_es_colombia/minas_antipersonales_ten_cuidado_por_donde_caminas!.html)).

La Convention sur certaines armes classiques (CCAC), qui a eu lieu à Genève en 1980, a concentré son attention sur l'utilisation d'armes dans une situation de conflit armé: «une mine est n'importe quelle munition placée sous, sur ou près de la surface du terrain ou de toute autre surface, conçue pour exploser ou être déclenchée par la présence, proximité, ou contact d'une personne ou d'un véhicule».<sup>5</sup>

Les mines sont considérées comme des armes conventionnelles, pourvu que leur charge ne soit pas chimique ni nucléaire. En fait, une mine est une pièce creuse avec une charge à l'intérieur et un dispositif à feu qui se déclenche sous pression d'un certain poids. Lorsque la mine est pourvue d'un dispositif «anti-manipulation» (un dispositif qui la fait exploser lorsque quelqu'un cherche à la manipuler ou activer d'une façon différente à celle que nous venons de mentionner), il s'agit d'une «mine piège». Tout de même, selon le traité d'Ottawa, le terme «transfert» fait référence au déplacement physique de mines antipersonnel vers ou hors du terrain national. Il fait également référence à la domination et contrôle des mines, mais cela n'inclut pas le transfert de territoire contenant des mines antipersonnel déjà placées.

Les mines utilisées le plus fréquemment sont les mines antipersonnel et les mines antichars, qui visent à mutiler ou à tuer des gens et à endommager des véhicules, respectivement. Parmi les types de mines nous trouvons, parmi d'autres, les mines à «déclenchement par pression» (activées sous le poids d'un objet ou d'un être vivant ou, inversement, les mines activées lorsque le moindre poids qui est sur elles est enlevé), les mines à «déclenchement par traction» (sensibles au mouvement d'une personne ou animal lorsqu'ils marchent), ou à «fragmentation» (qui blessent à cause de la projection de fragments de métal ou plastique contenus dans la mine).<sup>6</sup>

## Cas particuliers autour de la Péninsule Arabique

---

<sup>5</sup> Convention sur les interdictions ou restrictions dans l'emploi de certaines armes conventionnelles qui puissent être considérées comme excessivement nuisibles ou à effets indiscriminés, Annuaire des Nations Unies sur el Désarmement, A/CONF 95/15 et Corr. 2, Annexe I, Volume 5, 1980, Appendice VII.

<sup>6</sup> Pour plus d'information sur les types de mines et leur composition, s'adresser aux organismes *Anti-personnel Weapons*, *International Defense Review* et UNIDIR.

Porteuses de souffrance, mutilations et morts de centaines de personnes chaque semaine -dont la plupart sont des civils et des enfants-, l'utilisation de mines rend le développement économique difficile, ainsi que la reconstruction des États, le rapatriement de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur des pays, et beaucoup d'autres conséquences à long terme difficiles d'être mesurées avec précision.

Certains cas particuliers sautent aux yeux, comme celui de l'Afghanistan, affecté depuis le début du XXème siècle par les mines. Ceci s'est succédé à travers de différents conflits tels que la guerre anglo-afghane en 1919, le coup d'état en 1973, la guerre afghano-soviétique en 1989 et lorsque les talibans sont entrés dans Kabul et ont été renversés. Avec environ 2000 peuples affectés, ce pays est l'un des plus infestés de mines antipersonnel. Actuellement, 12 personnes en moyenne sont atteintes tous les jours par les mines. L'aire minée comprend 12 000 kilomètres carrés, dont seulement 240 ont été déminés, et cela a coûté 172 millions de dollars. La plupart des mines se trouve en campagne et, vu que l'Afghanistan est un pays qui obtient 61% de ses revenus des céréales, fruits, fruits secs et coton, ce fait empêche que la population se récupère économiquement et qu'elle puisse reprendre ses activités quotidiennes.

Autre exemple significatif est celui de l'Érythrée, pays qui a souffert pendant 30 ans de guerre pour avoir son indépendance à cause d'un conflit avec l'Éthiopie. Cette dispute, afin d'élargir les territoires correspondants, a déclenché l'utilisation de mines antipersonnel, très agressives envers les civils. Récemment, les autorités de l'Érythrée ont affirmé que ce pays est l'un des plus infestés de mines terrestres et de munitions sans exploser, surtout dans les zones rurales. Vu qu'elles représentent un problème de sécurité et aussi humanitaire, l'Érythrée s'est complètement engagée en ce qui concerne l'élimination de mines antipersonnel et munitions sans exploser. Le gouvernement a établi une commission nationale pour coordonner les opérations de soustraction de mines en collaboration avec la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée (MNUEE). La situation est devenue tellement importante que l'UNICEF s'est associé avec plusieurs ONG internationaux afin de promouvoir l'éducation sur le risque des mines antipersonnel dans des communautés déplacées et d'accueil à Gash Barka et Debub. Des groupes de travail régionaux ont aussi été capacités de la part de l'Autorité érythréenne de déminage avec le support de l'UNICEF, pour commencer un projet de conscientisation sur les mines antipersonnel dans les établissements scolaires.<sup>7</sup>

Un troisième cas est celui du Yémen qui, à partir du XVIIIème siècle, a dû faire face au Portugal, à la domination égyptienne, à l'Empire Ottoman, à la Grande Bretagne et à l'Arabie Saoudite pour protéger son indépendance. Cette série de conflits a laissé au Yémen entre 150,000 et deux millions de mines

<sup>7</sup> Suba Mahalingam, "Educación: protegiendo los derechos de los niños desplazados," *Revista Migraciones Forzadas*, no. 15, 2000.

antipersonnel. Chaque année, 200,000 mines sont désactivées mais, en même temps, 2 millions sont placés. Ceci veut dire que, toutes les 20 minutes environ, quelqu'un marche sur l'une de ces mines et perd la jambe ou la vie. La fabrication de ces mines dans ces territoires coûte environ 3 euros, mais il faut 1,000 euros pour les éliminer, ce qui se traduit par une situation difficile au Yémen, le pays le plus pauvre des pays arabes.<sup>8</sup> En outre, malgré le projet de Constitution pour un État réunifié du 22 mai 1990, la République arabe du Yémen (Yémen du Nord) et la République démocratique populaire du Yémen (Yémen du Sud) continuent à avoir des conflits armés dans ce même territoire.

## Normativité antérieure

Le *Traité d'Ottawa ou Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*, établit le protocole sur les interdictions ou restrictions sur l'emploi de mines, «armes piège» et autres mécanismes, selon la réforme du 3 mai 1996. Il s'agit d'une annexe du Traité sur les interdictions ou restrictions sur l'emploi de certaines armes conventionnelles qui peuvent être considérées comme excessivement nuisibles ou à effets indiscriminés.

Les résolutions 51/45 S du 10 décembre 1996, A/RES/60/97, 58/127 du 19 décembre 2003, et A/RES/54/54B, toutes de l'Assemblée Générale des Nations Unies, étudient également des questions relatives au sujet des mines.

Le 18 septembre 1997, le Traité d'Ottawa a établi un engagement entre tous les états. Chaque Etat partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance :

- a) employer des mines antipersonnel
- b) mettre au point, produire, acquérir de quelque autre manière, stocker, conserver ou transférer à quiconque, directement ou indirectement, des mines antipersonnel;
- c) assister, encourager ou inciter, de quelque manière, quiconque à s'engager dans toute activité interdite à un Etat partie en vertu de la présente Convention.<sup>9</sup>

Chaque Etat partie s'engage à détruire toutes les mines antipersonnel, ou à veiller à leur destruction, conformément aux dispositions de cette Convention

<sup>8</sup> Landmine Monitor, "La prohibición de minas antipersonal," (11 mai, 2008: <http://www.icbl.org/2007>).

<sup>9</sup> Extrait de l'Article 1: Obligations générales de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Traité d'Ottawa).

(sauf la rétention ou transfert d'une quantité négligeable de mines antipersonnel pour le développement de techniques de nettoyage, détection ou destruction de mines et entraînement dans ces techniques).

Le Traité d'Ottawa comprend des États partie tels que l'Érythrée, l'Angola et la République Démocratique du Congo, qui avaient utilisé les mines antipersonnel en excès antérieurement et qui, grâce à ce traité, ont diminué leur utilisation, répondant ainsi aux initiatives de déminage et de paix. Les membres de la Communauté de Développement des États du Sud de l'Afrique (*States of the Southern African Development Community, SADC*), ainsi que les seize membres de la Communauté Économique d'États de l'Ouest de l'Afrique (*Economic Community of West African States, ECOWAS*) font aussi partie de ce traité.<sup>10</sup>

L'Éthiopie s'est ajoutée à 154 autres pays qui ont signé (quoiqu'ils ne l'ont pas tous ratifié) ce traité. La création de fonds pour compenser les victimes de ce type de mines et pour aider à les éliminer des zones où la guerre a été présente, dans tout le monde, a été proposée également.<sup>11</sup> En outre, faisant partie d'une réforme du secrétaire général, le «Service de la lutte antimines de l'ONU» (UNMAS) a été créé pour coordonner les activités relatives aux mines de 11 départements et agences de l'ONU.

L'UNMAS est responsable de toutes les activités humanitaires, ainsi que du déminage, dans le cadre des opérations du maintien de la paix. Il est chargé de surveiller les mines terrestres et munitions sans détoner, ainsi que le développement, maintien et promotion de standards techniques et de sécurité. Les fonds de l'UNMAS proviennent du Fonds fiduciaire du Service de l'action antimines de l'ONU, où plusieurs pays (le Japon, le Danemark, la Norvège, le Canada et la Suisse, principalement), réalisent des donations volontaires destinées à des activités relatives à l'élimination des mines.

## Débats actuels

Selon le *Rapport de surveillance de mines terrestres 2007*, publié par l'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR) et élaboré par quatre ONG distinguées (dont *Handicap International* et *Human Rights Watch*), le chiffre de victimes (morts et blessés) des mines est tombé positivement de 16% en 2006 par rapport à l'année antérieure, c'est-à-dire, 5,751

<sup>10</sup> Les pays africains qui ont signé mais qui n'ont pas encore ratifié le traité sont: le Burundi, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, Sao Tomé-et-Principe et le Soudan. Les pays de la République Centrafricaine (RCA), les Comores et la Somalie restent toujours hors du traité.

<sup>11</sup> News Voa, *Etiopía Prohíbe Uso de Minas Antipersonal*, 29 novembre 2004.

personnes même si, dans certains pays, comme la Birmanie et le Liban, un nombre croissant de personnes touchées a été enregistré. 75% des victimes étaient des civils, et 34% d'entre elles étaient des enfants, selon ce que Katleen Maes, responsable d'Assistance aux victimes de *Handicap International*, a indiqué dans une conférence de presse. Finalement, selon le rapport, 41% de toutes les victimes enregistrées a correspondu à trois pays: l'Afghanistan, le Cambodge et la Colombie, dont la plupart étaient des civils.

Si bien que, actuellement, la production et utilisation de ce type d'armes ait diminué, seulement 155 des 193 États membres des Nations Unies ont signé la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*.

Il faut souligner que les États non-partie du traité contre les mines possédaient, dans l'ensemble, autour de 160 millions de mines antipersonnel en 2007.<sup>12</sup> Tout de même, plus d'une dizaine de pays qui ont l'obligation de faire le nettoyage de ces objets ne sont pas en condition de le faire. Deux gouvernements, parmi les gouvernements non-signataires de la Convention de Genève, ont continué à s'en servir en 2006, la Birmanie et la Russie (mais en moindre quantité et surtout en Tchétchénie), et Israël est présenté comme un suspect, quoique cela ne soit pas confirmé. Le rapport signale que les «accusations graves et crédibles» faites par le surveillant à l'État d'Israël, accusé d'avoir placé de nombreuses mines dans le Liban pendant la guerre de l'été 2006 par le Centre de Contrôle et Coordination de Mines de l'ONU dans le sud de ce pays, n'ont pas pu être confirmées.

Des conclusions du *Rapport de surveillance de mines terrestres 2007* indiquent que 14 des 29 pays obligés à déminer leurs pays jusqu'en 2009 ou 2010 (selon la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction) ne sont apparemment pas capables de l'accomplir, malgré le délai de 10 ans.

Deux des grands problèmes liés à la désactivation des mines antipersonnel sont le coût élevé que cela implique et l'insuffisance de fonds. La Campagne Internationale contre les Mines Antipersonnel (ICBL en anglais) a diffusé récemment un rapport qui met les acteurs en état d'alerte à cause de la diminution des fonds donnés en 2005, 2006 et 2007 pour éliminer les mines. Selon son directeur, Stephen Goose, « l'utilisation de mines dans le monde diminue chaque fois plus, mais nous pouvons toujours en trouver dans au moins 78 pays et, quoique nous croyons que le Viêtnam ne les produit plus, nous savons

<sup>12</sup> Parmi les pays non-membres de ce traité, nous trouvons la Chine, l'Égypte, le Pakistan, la Fédération Russe et les États-Unis d'Amérique.

aussi que les États-Unis sont en train de travailler sur un nouveau type de mine appelé *spider*.<sup>13</sup>

Un autre grand problème lié aux mines antipersonnel est la participation d'acteurs non appartenant à l'état. Tout simplement, dans huit pays, les mines ont été plantées par des groupes armés qui n'appartiennent pas à l'État: l'Afghanistan, la Colombie, l'Inde, l'Irak, le Liban, la Birmanie, le Pakistan et la Russie. Treize autres pays ont continué à produire des mines terrestres: la Chine, Cuba, l'Inde, l'Iran, la Birmanie, le Népal, la Corée du Nord, le Pakistan, la Russie, Singapour, la Corée du Sud, les États-Unis et le Viêt Nam. Paradoxalement, l'Afghanistan fait partie du projet spécial des Nations Unies «Coordination d'Assistance Humanitaire en Afghanistan», pour recevoir de l'aide internationale et réaliser des programmes de déminage.<sup>14</sup> Les pays qui contribuent avec les meilleures ressources sont, parmi d'autres, les États-Unis, le Royaume Uni, le Japon et un nombre de pays européens. Le budget annuel est entre \$18 et 25 millions.<sup>15</sup>

Steve Goose, de HRW, a déclaré que, en effet, on peut observer un refus par les mines antipersonnel de la part de la communauté internationale qui s'accroît. Ceci est démontré par le fait que, depuis le dernier rapport, il y a un an, quatre autres pays se sont ajoutés au Traité: l'Iran, l'Indonésie, le Kuwait et le Monténégro, lorsqu'il s'est séparé de la Serbie. Depuis la création du Traité en 1999, les États membres ont détruit au total environ 42 millions de mines stockées.<sup>16</sup> Le Comité devra veiller sur les populations civiles touchées par ce problème, puisque la Convention sur les armes inhumaines interdit leur utilisation dans des conflits entre les états, sans prendre compte des conflits armés internes que, d'ailleurs, peuvent subir les pays autour de la Péninsule Arabique.

Le coût pour déminer les zones est élevé, car il faut des équipes adéquates, de bonnes technologies et des experts, ce qui paralyse certains états de la région. Il est indispensable de chercher de la coopération internationale pour trouver une bonne résolution qui améliore la situation humanitaire et socio-économique comprenant tous leurs besoins, et qui motive en même temps la recherche précise des champs de mines, puisque le manque de plans des sites «semés» rend difficile le nettoyage que l'armée réalise.

Il est indispensable de rappeler que la coopération et le désir de faire du mieux possible en ce qui concerne l'assistance pour le soin et la réhabilitation

<sup>13</sup> Journal "El Mundo", *Los Gobiernos de Rusia, Nepal y Birmania siguen recurriendo a las minas terrestres: informe de la campaña internacional contra estas armas*, mercredi 13 septembre, 2006.

<sup>14</sup> Prenant en compte les fonds actuels de l'Afghanistan, on estime qu'il faudrait entre 7 et 10 ans pour nettoyer les zones prioritaires, qui représentent environ 360 kilomètres carrés.

<sup>15</sup> BBC Mundo, *Afganistán minado*, vendredi 7 décembre 2001.

<sup>16</sup> Journal Londres, *Las minas antipersonal siguen matando gente a pesar del creciente rechazo*, mardi 29 janvier 2008.

des victimes des mines, ainsi que leur intégration sociale et économique, est un pas essentiel que l'État, la population, la Communauté Internationale de pays et tous les organismes non-gouvernementaux, nationaux et étrangers, doivent faire. Sur ce point, il est important de souligner les actions des ONG comme le Mouvement de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, la Campagne internationale pour contre les mines et d'autres nombreuses organisations non gouvernementaux de tout le monde. Leurs efforts ont permis de créer des bases solides pour une solution certaine et durable à ce problème.

Cette Commission, comme point de départ vers la résolution de ce problème de sécurité et de santé internationale, doit chercher la coopération entre les pays, et entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ce qui permettra de développer des stratégies et des négociations à long terme afin d'entreprendre un nettoyage définitif des mines dans le monde entier. Tout de même, cette Commission devra chercher la façon de développer des méthodes de financement qui diffusent des programmes de déminage. Elle doit aussi chercher la meilleure façon de donner de l'assistance humanitaire à tous les civils touchés, et créer des programmes de protection et prévention au cas où il y aurait de nouvelles victimes lors du procès de déminage.

**Ressources et lectures recommandées:**

“Las minas antipersonal siguen matando a la gente a pesar del creciente rechazo,” *Journal Londres*, 12 de noviembre de 2007, (11 mai 2008: [http://www.diariolondres.com/\\_n63338\\_internacional-las\\_minas\\_antipersonal\\_siguen\\_matando\\_gente\\_a\\_pesar\\_del\\_creciente\\_rechazo.html?PHPSESSID=60c9ebf14638fa1df87c59aeda4e465d](http://www.diariolondres.com/_n63338_internacional-las_minas_antipersonal_siguen_matando_gente_a_pesar_del_creciente_rechazo.html?PHPSESSID=60c9ebf14638fa1df87c59aeda4e465d)).

“Los gobiernos de Rusia, Nepal y Birmania siguen recurriendo a las minas terrestres: Informe de la Campaña Internacional contra estas Armas,” *Journal El Mundo*, 13 septembre 2006.

BBC MUNDO, “Afganistán minado,” 7 décembre 2001.

CENTRO DE INFORMACIÓN DE NACIONES UNIDAS, “Minas terrestres,” (11 mai 2008: [http://www.cinu.org.mx/temas/asun\\_hum/minas.htm](http://www.cinu.org.mx/temas/asun_hum/minas.htm)).

Convention sur les interdictions ou restrictions dans l’emploi de certaines armes conventionnelles qui puissent être considérées comme excessivement nuisibles ou à effets indiscriminés, Annuaire des Nations Unies sur el Désarmement, A/CONF 95/15 et Corr. 2, Annexe I, Volume 5, 1980, Appendice VII.

Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Traité d’Ottawa).

EUROPEAN COMMISSION, *The European Union mine actions in the world: the European Union mine actions publication covers actions undertaken and supported*, (Luxembourg, Official Publications of the European Communities, 2003), 66pp.

KULAK, Ewa, “Minas atipersonales: ¡ten cuidado por donde caminas!”, 29 de octubre de 2005, (11 mai 2008: [http://www.ewakulak.com/colombia/asi\\_es\\_colombia/minas\\_antipersonales\\_ten\\_cuidado\\_por\\_donde\\_caminas!.html](http://www.ewakulak.com/colombia/asi_es_colombia/minas_antipersonales_ten_cuidado_por_donde_caminas!.html)).

LANDMINE MONITOR, “Etiopía,” (11 mai 2008: <http://www.icbl.org/lm/2007/ethiopia.html>).

LANDMINE MONITOR, “La prohibición de minas antipersonal,” (11 mai 2008: <http://www.icbl.org/lm/2002/intro/banning.es.html>).

LANDMINE MONITOR, “Landmine monitor 2007: toward a mine-free world,” (11 mai 2008: <http://www.icbl.org/lm/2007/>).

MAHALINGAM, Suba, “Educación: protegiendo los derechos de los niños desplazados,” 2000, ([http://www.migracionesforzadas.org/pdf/RMF15/RMF15\\_22.pdf](http://www.migracionesforzadas.org/pdf/RMF15/RMF15_22.pdf)).

NELSON, Jane, *El negocio de la paz: el sector privado como socio en la prevención y resolución del conflicto*, (Bogotá: Editorial Norma, 2002), 202 pp.

NEWS VOA, “Etiopía prohíbe uso de minas antipersonal,” 29 novembre 2004.

TULCHIN, Joseph S., Raúl Benítez Manaut, Rut C. Diamint, *El rompecabezas: Conformando la seguridad hemisférica en el siglo XXI*, (Italia, Editorial Bononiae Libris, 2006), 534 pp.

## SUJET B

### LA SITUATION AU MYANMAR

*“Le Système pluripartite...sort de l’empire de la loi.  
L’empire de la loi n’était pas efficace.  
Ce que nous appliquons est un empire du pouvoir.  
Toutefois, nous servons de la loi autant que possible.  
Nous employons tant l’empire de la loi comme celui du pouvoir.  
Nous ne sommes pas des démons. Nous sommes des soldats.”<sup>17</sup>*

Saw Hamhung

Depuis 1988, de multiples manifestations pro démocratiques, exigeant le retour d’un gouvernement pluripartite et la restauration des droits et libertés civiles et politiques, ont eu lieu au sein de l’état du Myanmar.<sup>18</sup> La Junte, qui fonctionne encore aujourd’hui, a pris le pouvoir en 1988, après avoir mis fin au mouvement démocratique de Suu Kyi, malgré la victoire de celui-ci lors des élections.

De multiples manifestations, dont des milliers de civiles font partie -tous contre ce gouvernement imposé et d’ordre autoritaire et opprimant-, ont provoqué la réponse violente des soldats du gouvernement de la Junte, qui exerce toujours un régime autoritaire. Ils ont répondu avec des coups de feu, ce qui a entraîné de graves massacres humains.

Pour la première fois en 26 ans, pour faire pression sur la Junte, des comités de grève sont en train de se former, surtout par des étudiants et des moines bouddhistes. Des syndicats de travailleurs indépendants se sont également érigés, avec la Fédération des syndicats étudiants de Birmanie (ABFSU) en tête du groupe. Leur objectif principal est d’obliger la Junte Militaire à désigner un gouvernement provisoire. Autrement, l’appel à une grève définitive aurait lieu.

La réponse du gouvernement, qui a renversé le gouvernement civil mentionné ci-dessus par un coup d’État en 1962 -devenant ainsi un gouvernement contrôleur et censeur-, se sert d’une sévère application et abus de violence. Cela contraste avec le caractère pacifiste qui règne dans toutes les

---

<sup>17</sup> Ce discours a été prononcé peu avant les élections de 1990, les premières élections en 30 ans. Dans ce discours, le chef d’état Saw Hamhung a décrit le gouvernement militaire à l’intérieur du Myanmar.

<sup>18</sup> La dénomination officielle de ce pays asiatique a adopté la forme vernaculaire de « Myanmar », même si l’usage du toponyme traditionnel « Birmanie » est toujours commun en français, du moins dans les textes non-officiels. Dans les textes officiels, il est recommandable de rappeler la dénomination traditionnelle à côté du nouveau nom officiel. Le terme « Myanmar » est utilisé dans les documents en langue française des Nations Unies et est également employé officiellement par l’Union Européenne.

manifestations civiles à l'intérieur du pays qui ont eu lieu au cours des dernières décennies.

### Normativité antérieure

Depuis 1991, l'Assemblée générale, à travers la résolution A/RES/46/132, a pris une série de résolutions, où elle demande fondamentalement la libération de tous les prisonniers politiques, afin de préserver leur intégrité physique et psychologique, et envisager la possibilité d'intégration dans un procès de réconciliation nationale.

Les résolutions correspondant à ce sujet sont présentées dans le tableau ci-dessous:

1998	Résolution A/RES/53/162
1997	Résolution A/RES/52/137
1996	Résolution A/RES/51/117
1995	Résolution A/RES/50/194
1993	Résolution A/RES/48/150
1991	Résolution A/Res/46/132

L'Assemblée Générale invite le gouvernement birman et le Secrétaire Général de l'ONU au dialogue, afin de promouvoir un retour à la démocratie, telle qu'elle aurait été exprimée dans les débuts de 1991. Cette résolution propose, en outre, la rédaction d'une nouvelle constitution, d'autant plus inclusive et juste, dans l'avenir. En plus, elle signale qu'il faut contrôler davantage les conditions dans les prisons, et veiller à ce que les groupes d'aide, comme le Comité international de la Croix-Rouge, aient accès et communication libre et confidentielle avec les prisonniers.

En novembre 2007, le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) de l'Assemblée Générale a approuvé une résolution condamnant le gouvernement du Myanmar à cause de mesures énergétiques contre des manifestants pacifiques. Ceci a été un appel pour libérer tous les prisonniers politiques, surtout le leader pro démocratique Aung San Suu Kyi, retenu pendant 12 des 18 années que le Conseil a été au pouvoir.<sup>19</sup>

<sup>19</sup> Avec 88 voix à sa faveur, 24 contre et 66 abstentions, la résolution a obtenu le support de 192 nations, et il faut souligner que, même avec ce support, les résolutions de l'Assemblée générale manquent d'ingérence légale. Elles sont prises, cependant, comme des recommandations importantes par le Conseil de sécurité.

Cette résolution demande aussi de l'accès à tous les partis politiques à l'Observateur des Nations Unies, Ibrahim Bambari, qui intervient des deux côtés, afin de promouvoir le dialogue entre le gouvernement et les partis pro démocratiques. Cependant, il n'est pas clair si cet effort a mené à des résultats et si le Conseil est bien prêt à mener le gouvernement vers une nouvelle voie.

Ensuite, le 14 décembre 2007, à la fin de sa sixte session ordinaire, le CDH a fait un appel à tous les gouvernements du Myanmar (et du Soudan) à redoubler les efforts concernant la protection des garanties fondamentales de leurs citoyens. Doru Costea, président du Conseil, a reconnu les progrès faits, mais a affirmé qu'ils sont insuffisants. Il a souligné que la position de la Junte du Myanmar en faveur du retour du Rapporteur Spécial, Paulo Sergio Pinheiro, après les événements du mois de septembre, est bon signe. Cette résolution n'a pas d'influence directe. Elle représente, par contre, un pas en avant vers la résolution d'un problème qui, apparemment, va tarder à se résoudre.

Malheureusement, en 2007, la possible résolution n'a pas pu être acceptée au Conseil de Sécurité, comme le prouve le document SC/8939. Cette résolution cherchait à faire un appel au gouvernement birman pour arrêter les attaques militaires contre la population civile dans des régions à minorités ethniques, et penser à une vraie Communication et à une transition légitime vers la démocratie. Les véto de la Chine et de la Fédération Russe ont freiné cette résolution, qui avait obtenu 9 voix à sa faveur et 3 contre.

## **Débats actuels**

Le chemin à suivre est clair. La préoccupation mondiale concernant les harcèlements constants, l'intimidation et la persécution de manifestants et de journalistes, dans une atmosphère dépourvue d'État de droit, à détentions arbitraires, à jugements qui ne suivent pas un procès convenable, et à pratiques de torture et d'exécution publique, surtout contre les minorités ethniques, se fait de plus en plus générale. Au cours des années, la situation n'a pas changé. Aujourd'hui, l'Union du Myanmar n'accepte toujours pas les résultats des élections du mois de mai 1990. Malgré l'appel à un retour pacifique vers la démocratie, la Junte du Myanmar reste inaliénable.

C'est pour cela que cette Commission devra faire face à de différents défis, axes de la problématique, où les actions à être suivies doivent être soulignées. Il s'agit des défis suivants:

### **1.-L'intensification de la violence**

Comme *Amnesty International* l'indique, en 2008,<sup>20</sup> des détentions d'activistes politiques continuent avoir lieu au Myanmar et, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007, il existe déjà 96 civils en prison. Les recherches révèlent que, contrairement à ce qu'affirme le Premier Ministre birman Thein Sein, les détentions ne se sont pas arrêtées, ce qui a intensifié la répression et les détentions violentes.

## 2.-Les détentions arbitraires sont le problème

Ce problème continue et les conditions à l'intérieur des prisons continuent à attaquer l'intégrité de ceux qui sont accusés. Parmi ceux qui sont cherchés, on trouve des membres de la Ligue Nationale pour la Démocratie (LND), des moines bouddhistes, des membres de l'Organisation Indépendantiste Kachin, des membres de la Fédération indépendante des syndicats de Birmanie et du Syndicat Ferroviaire de Birmanie, et des membres des groupes d'étudiants.

Cette situation dépasse les dimensions ordinaires, puisqu'il n'est pas question seulement de détenus qui n'ont subi aucun jugement depuis des années, mais de gens à adresse inconnue et qui, d'après ce qu'on croit, ont disparu par la force. Le nombre de détenus a augmenté récemment à cause des protestes du mois de septembre 2007, ce qui a augmenté, de son côté, le nombre de prisonniers politiques. Il doit exister une meilleure connaissance des endroits où les prisonniers politiques sont amenés et des conditions sous lesquelles ils restent en captivité.

## 3.-Le droit d'entrée (ou retour) des Observateurs ou Rapporteurs de l'ONU et d'autres organismes d'assistance humanitaire

Il est extrêmement important que le retour des Observateurs des Nations Unies soit approuvé, pour que des travaux favorisant le dialogue entre le gouvernement et les différentes parties en opposition soient faits et que l'aide humanitaire soit mise en pratique.

## 4.- La pression régionale et internationale

Vu que le Myanmar appartient à l'ASEAN (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997), les membres de cet organisme, d'ordre fortement économique, devraient faire plus

<sup>20</sup> Amnesty International, « Aumentan las detenciones de activistas políticos en Myanmar, » 25 janvier 2008 : <http://www.amnesty.org/es/news-and-updates/news/arrests-political-activists-increase-myanmar-20080125>.

de pression sur le gouvernement birman. Ils doivent profiter des opportunités, comme celle du 11<sup>e</sup> Sommet de l'ASEAN ou le Sommet de l'Asie du sud-est, et insister pour conduire le Myanmar vers une transition plus vraie et en faveur de la démocratie, et vers des procès de réconciliation nationale.

L'Union Européenne, qui a démontré un grand intérêt en portant assistance au Myanmar lors de son procès de transition, demande du support au gouvernement birman, ainsi que de l'accès et de la liberté pour mener à bien ses actions, et pense -tout comme d'autres nations à échelle internationale- augmenter l'aide humanitaire, aider au changement démocratique, à la réconciliation et à l'amélioration de la situation des droits de l'homme. De plus, le conseil de l'Union Européenne, le 19 novembre 2007 lors de sa 2830<sup>e</sup> réunion, a conclu qu'il est impératif de mettre fin aux détentions le plus vite possible. Il faut libérer les prisonniers et chercher des mesures crédibles, compréhensives et inclusives, qui mènent à une réconciliation nationale.

L'UE supporte les efforts de l'ONU et l'aide d'Ibrahim Bambari. Elle reconnaît le travail du Rapporteur pour le Conseil des Droits de l'Homme, M. Sergio Pinheiro, et de Piero Fassino, Spécial de l'Union Européenne.

## 5.- L'affaire des réfugiés

Une quantité importante des habitants du Myanmar s'est enfuie à cause de la famine, la guerre et les tortures provoquées par le régime militaire qui règne à l'intérieur du pays. Malheureusement, beaucoup d'ethnies parmi celles qui sont réfugiées et qui, actuellement, franchissent la frontière et arrivent à la Thaïlande, partent à cause du «bataillon des violeurs». Le bataillon des violeurs est un groupe de soldats birmans, parfois de haut rang, qui violent systématiquement et sélectivement les filles et femmes de la minorité ethnique des Shans. Ces soldats se trouvent à la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, et ont été créés pour démoraliser, terroriser, réprimer et contrôler ce groupe ethnique.<sup>21</sup>

D'autres réfugiés, des musulmans appartenant à l'ethnie des Rohingya, sont partis pour le Bangladesh, après s'être enfuis de l'état de Rakhine dans le nord du Myanmar, où ils avaient été obligés à travailler et où leurs terres avaient été confisquées. Ils ont également souffert au Bangladesh sous de terribles conditions (la nourriture et l'eau potable sont rares et l'accès aux soins de santé limité). Aujourd'hui, les autorités du pays ont prié ce groupe d'évacuer, sans leur donner d'alternatives.

---

<sup>21</sup> Cette barbarie a été documentée et diffusée par Charm Tong, exilée birmane en Thaïlande dès l'âge de 6 ans.

En outre, il est important de considérer que les indices des soins de santé des conditions de vie des réfugiés révélés par une évaluation de Médecins Sans Frontières (MSF) en avril 2006 sont alarmants.<sup>22</sup> Les refuges sont construits l'un à côté de l'autre et subissent des inondations à la saison de pluies. Ceci entraîne une grande diversité de maladies sanitaires infectieuses, respiratoires et de nutrition.

La priorité sera alors celle de mettre fin aux mouvements des réfugiés et de créer les conditions nécessaires qui permettent leur retour de façon libre et volontaire, ainsi que l'amplification du programme qui permette de garantir leur réintégration totale à la société sous une atmosphère de sécurité, de dignité et en complet accord avec la préservation de leurs droits civils.

## 6.- Avis au Conseil de Sécurité

L'avis de cette Commission sera pris en compte, même s'il reste un organe consultatif, à cause de la diversité et relevance de tous les pays qui en font partie. Le Conseil Européen a souligné la possibilité de prendre des mesures punitives ou restrictives au cas où il n'y aurait pas de changement favorisant la position de la Junte de gouvernement par rapport au conflit au Myanmar. Dans la résolution 2006/318/CFSP, certaines de ces mesures restrictives sont mises en évidence, telles que: attaquer les sources de revenus du régime; interdire les exportations au Myanmar, surtout venant d'industries comme celle du bois, des métaux et des minéraux; interdire le support technique ou financier; attaquer les entreprises affiliées au régime; et interdire de nouveaux investissements en entreprises birmanes.

Il est important de prendre en compte la possibilité d'appliquer des sanctions mais, avant de mettre cette ressource en pratique, la Commission doit pourvoir le Conseil de Sécurité d'un ensemble de mesures non-punitives qui permettent de trouver une meilleure solution au conflit.

Les aspirations de la communauté internationale sont visiblement claires: le retour à un État de droit démocratique, axé sur le cadre basique de droits de l'homme inaliénables. Pour cela, cette Commission doit intensifier et chercher à implémenter les ressources pertinentes pour combattre l'inégalité actuelle, ainsi que la multiplication des violations aux garanties individuelles. De cette façon, les axes principaux du conflit, mentionnés ci-dessus, seront solutionnés et, ainsi,

<sup>22</sup> Médecins Sans Frontières, "Bangladesh: refugiados de Myanmar son atrapados sin ningún sitio donde ir," 17 mars 2007, (18 mai 2008: [http://www.msf.es/noticias/noticias\\_basicas/2007/bangladeshrefugiadosdemyanmar.asp](http://www.msf.es/noticias/noticias_basicas/2007/bangladeshrefugiadosdemyanmar.asp))

la plateforme de stabilité qui permettra une vraie solution au problème et une implémentation d'une situation favorable à court et à long terme sera créée.

Cette Commission sera chargée de proposer des stratégies visant au redressement du Myanmar face à l'existence du régime militaire et au conflit armé. Elle devra également fournir avis pour améliorer la coordination des différents acteurs du conflit, pour atteindre de possibles voies de négociation. Elle aura aussi le devoir de veiller à ce qu'il existe du support constant à cette nation et à assurer le financement pour les activités de redressement et renforcement des institutions de l'état. Ses actions se feront sous la loi d'intervention humanitaire afin d'éviter l'utilisation d'armes contre les civils et les protéger, surtout les minorités ethniques.

**Ressources et lectures recommandées:**

AMNESTY INTERNATIONAL, “Aumentan las detenciones de activistas políticos en Myanmar,” 25 mai 2008, (DE, 17 de mayo de 2008: <http://www.amnesty.org/es/news-and-updates/news/arrests-political-activists-increase-myanmar-20080125>).

AMNESTY INTERNATIONAL, *Myanmar: un país cerrado*, (Madrid: EDAI, 1990).

J. LANG, Hazel, *Fear and sanctuary: Burmese refugees in Thailand*, (New York: Southeast Asia Program, Cornell University, 2002).

MEDECINS SANS FRONTIERES, “Bangladesh: refugiados de Myanmar son atrapados sin ningún sitio donde ir,” 17 mars 2007, ([http://www.msf.es/noticias/noticias\\_basicas/2007/bangladeshrefugiadosdemyanmar.asp](http://www.msf.es/noticias/noticias_basicas/2007/bangladeshrefugiadosdemyanmar.asp)).

NATIONS UNIES, “Operaciones de Paz en Asia y el Pacífico,” ([http://www.un.org/spanish/Depts/dpko/yir03/Asia-Pacific\\_peace\\_operations.htm](http://www.un.org/spanish/Depts/dpko/yir03/Asia-Pacific_peace_operations.htm)).

NATIONS UNIES, “Security Council fails to adopt draft resolution on Myanmar, owing to negative votes by China, Russian Federation,” 12 janvier 2007, (<http://www.un.org/News/Press/docs/2007/sc8939.doc.htm>).

THAN, Mya et Joseph L.H. Tan (eds.), *Myanmar dilemmas and options: the challenge of economic transition in the 1990s*, (Singapur: ISEAS, 1990).

UNION EUROPÉENNE, “EU Council adopts additional restrictive measures against Burma/Myanmar,” 19 novembre, 2007, ([http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article\\_7524\\_en.htm](http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article_7524_en.htm)).

UNION EUROPÉENNE, “EU Council conclusions on Burma/Myanmar,” 19 novembre 2007, ([http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article\\_7525\\_en.htm](http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article_7525_en.htm)).